



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

SOMMAIRE

Prescrit le 26 juin 2017
Arrêté le 15 avril 2019
Enquête publique du 12 septembre
au 16 octobre 2019
Approuvé le 16 décembre 2019

Le Président, Michel LEROUX



1. Rapport de présentation

1-A. Diagnostic territorial

1-B. Etat Initial de l'Environnement

1-C. Diagnostic agricole

1-D. Justifications du projet

1-E. Evaluation environnementale

1-F. Evaluation environnementale, résumé non technique

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3. Règlement

3-A. Règlement écrit

3-B. Plan de zonage n°1

3-C. Plan de zonage n°2

3-D. Règles graphiques (hauteur et emprise au sol/espace libre de pleine terre)

4. Annexes

4-A. Annexes : Servitudes d'utilité publique (SUP)

4-B. Annexes réglementaires et informatives

4-C. Annexe SUP I4

4-D. Annexe SUP PPRi

4-E. Annexe 13 (Périmètres de réciprocité agricole)

4-F. Annexe 14 (périmètres d'application DPU)

5. Orientations d'aménagement et de programmation

5-A. OAP sectorielles

5-B. OAP thématique commerciale